

I certify that this instrument  
is registered or filed in the  
Gloucester  
County Registry Office,  
New Brunswick

J'atteste que cet instrument est  
enregistré ou déposé au bureau  
de l'enregistrement du comté de  
Gloucester  
Nouveau-Brunswick

2025-06-05 13:41:03 46132669  
date/date time/heure number/numéro  
K. Platt  
Registrar-Conservateur

ARRÊTÉ No. 06-2025

## ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ ADOPTANT LE PLAN MUNICIPAL DE SAINT-LÉOLIN

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, le conseil municipal de Rivière-du-Nord dûment réuni, adopte ce qui suit :

**1. L'Arrêté n° 26-2006 intitulé « Arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Saint-Léolin » est modifié :**

**1. en abrogeant la proposition 2.1.2 en la remplaçant par :**

« Proposition 2.1.2 en permettant, à des conditions plus permissives que l'activité professionnelle à domicile, en annexe d'une habitation unifamiliale, l'établissement d'un commerce compatible avec l'activité résidentielle ; »

**2. en abrogeant la proposition 2.1.4 en la remplaçant par :**

« Proposition 2.1.4 en décourageant à l'intérieur de l'affectation mixte toute nouvelle activité commerciale ou industrielle pouvant générer des conflits entre utilisateurs sous forme de nuisances comme le bruit, la poussière, la fumée, les odeurs, l'achalandage, etc. »

**3. en abrogeant la proposition 2.3.1 en la remplaçant par :**

« Proposition 2.3.1 en favorisant le développement commercial le long de l'axe de circulation principal (boulevard Saint-Joseph et la rue des Pionniers) à l'intérieur du noyau villageois ; »

**4. en abrogeant la proposition 2.3.2 en la remplaçant par :**

« Proposition 2.3.2 en favorisant le long du boulevard Saint-Joseph la concentration des commerces à grandes, à moyennes et à petites surfaces et en favorisant le long de la rue des Pionniers, la concentration des commerces à petites surfaces à l'intérieur de secteurs bien définis selon des critères prédéterminés prévus dans l'arrêté de zonage ; »

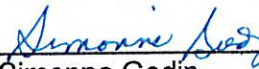
**5. en abrogeant la proposition 2.4.3.**

2. L'Arrêté n° 26-2006 intitulé « Arrêté adoptant le plan d'urbanisme municipal de Saint-Léolin » est finalement modifié :

en agrandissant un secteur d'affectation M (mixte) à même un secteur d'affectation R (résidentiel). Les lots concernés sont situés sur la rue des Pionniers et portent les numéros d'identification (NID) 20099800, une partie des NID 20111845, 20793428, 20580304, 20503363, 20577417, 20577409, une partie du NID 20540878 et une partie du NID 20540894. Le but de cette modification est de permettre des usages commerciaux sur l'ensemble de la rue des Pionniers..

3. Ladite modification est indiquée sur la partie pertinente de l'annexe « B » du présent arrêté intitulé « Carte du plan municipal ». Cette modification est présentée à l'annexe « B-1 » jointe aux présentes et en faisant partie.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : Le 6 mai 2025  
DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : Le 6 mai 2025  
LECTURE DANS SON INTÉGRALITÉ : Conformément à l'article 15.4  
Loi sur la Gouvernance locale  
TROISIÈME LECTURE (par son titre)  
ET ADOPTION Le 20 mai 2025

  
Simonne Godin  
Greffière municipale



  
Joseph Lanteigne  
Maire

APPROVED Pursuant to the Community Planning Act  
APPROUVÉ En application de la loi sur l'urbanisme  
  
For - Ministère / pour le/la Ministre  
Local Government and Governance Reform  
Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale  
  
Date 20, 2025

